

Bureau du 13 janvier 2003

Décision n° B-2003-1048

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Revente, à la SA d'HLM Batigère, de l'immeuble situé 4, rue d'Isly**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la SA d'HLM Batigère, la Communauté urbaine a préempté au prix de 701 279,61 € l'immeuble situé 4, rue d'Isly à Lyon 4°, en vue de la réalisation d'une opération de logement social correspondant à onze logements financés au moyen d'un prêt locatif à usage social (PLUS) et deux logements financés au moyen d'un prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) concourant à la réhabilitation complète de cet immeuble.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 298 mètres carrés sur laquelle est édifié un bâtiment occupé de six niveaux, comprenant un local commercial au rez-de-chaussée élevé de cinq étages à usage d'habitation, pour une surface utile de 721 mètres carrés.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, la SA d'HLM Batigère qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 701 279,61 € précité, conforme à l'avis des services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est soumise.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 701 279,61 € résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,